

Un(e) "chargé(e) de mission "Directeur de projet dispositif Cœur de Ville"

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE RIOM
Grade :	Attaché
Référence :	O06318064202
Date de dépôt de l'offre :	14/06/2018
Type d'emploi :	Emploi Temporaire
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/09/2018
Date limite de candidature :	22/07/2018

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Puy-de-Dôme
Lieu de travail :	23 rue de l hotel de ville - bp 50020 63201 Riom cédex

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Attaché
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

La Ville de Riom, 19604 Habitants, Ville centre de Riom Limagne et Volcans, Pays, d'Art et d'Histoire Située à 10 minutes de la métropole régionale Clermont-Ferrand, Riom, troisième ville du département du Puy-de-Dôme, bénéficie d'une situation privilégiée, entre la Chaîne des Volcans d'Auvergne (Vulcania) et la Plaine de la Limagne. Ville au dynamisme économique et au tissu associatif reconnu et apprécié, Riom a su conserver un environnement alliant proximité et qualité. recrute, Un(e) "chargé(e) de mission "Directeur de projet dispositif Cœur de Ville" Cadre d'emploi des attachés territoriaux Poste contractuel : 1 an renouvelable Temps complet En lien direct avec le Directeur Général des Services

Profil demandé :

- Connaissance du plan national Action Cœur de Ville et d'autres dispositifs contractuels

- Formation supérieure en aménagement du territoire
- Maîtrise du fonctionnement des Collectivités Territoriales et des partenariats institutionnels dans lesquels elles gravitent
- Maîtrise d'un ou plusieurs dispositifs entrant dans le champ du plan Action Cœur de Ville
- Définir les marges d'autofinancement et libérer des marges de manœuvre financières
- Connaissances des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique
- Pilotage de projets transversaux
- Capacités rédactionnelles
- Rendus compte
- Travail partenarial

Caractéristiques particulières du poste :

- Forte responsabilité dans la mise en œuvre du dispositif Cœur de Ville
- Travail défini en concertation avec le DGS
- Forte autonomie et sens relationnel aigu

Mission :

La Ville de Riom a été labellisée au titre du plan national " Cœur de Ville ".

Dans ce cadre et sous la responsabilité directe du DGS, le Directeur de Projet devra prendre en charge - en lien avec l'ensemble des partenaires potentiels dont l'Etat, les services de la Ville de Riom et ceux de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans - l'ensemble des missions de pilotage et de mise en œuvre des actions sélectionnées.

Il sera également chargé de l'ensemble des fonctions administratives de mise en œuvre et de suivi de ce projet.

Activités principales :

- Préparer, sur la base des diagnostics existants et des résultats de l'étude de redynamisation du centre de ville de Riom, le programme d'actions Cœur de Ville conformément à la méthodologie et au calendrier décrits dans la circulaire 43273 du 16 avril 2018 ;
- Concevoir et rédiger sur la base des éléments fournis l'ensemble des productions écrites destinées à être contractualisées (projet de territoire, fiches actions, programmation, convention de mise en œuvre) ;
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires de la Ville, en particulier avec les représentants de l'Etat, de Riom Limagne et Volcans, de la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'ANAH...
- Préparer, convoquer et animer les réunions du comité de projet et suivre l'application des décisions ;
- Impulser et coordonner l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville ;
- Elaborer et mettre en œuvre une démarche permanente et partenariale d'information, de communication et de concertation en accompagnement du programme et de son avancement ;
- Assurer le montage du plan de financement et la mobilisation des financements extérieurs en élaborant et suivant l'ensemble des dossiers de demandes de financement pour les projets de la Ville, en lien avec la Direction des finances et les services en charge des partenaires ;
- Représenter la collectivité lors des événements en lien avec l'animation nationale du programme ;
- Garantir le respect du planning d'élaboration de la convention-cadre pluri-annuelle (au plus tard octobre-novembre 2018) et des calendriers opérationnels contractualisés ;
- Anticiper et alerter sur d'éventuels points de blocage ou réorientations nécessaires.

Activités annexes :

- Poste amené à évoluer progressivement sur une fonction de manager de centre-ville afin de pérenniser l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Cœur de Ville.

Contact et informations complémentaires : Rémunération statutaire, Régime indemnitaire, Prime annuelle, Chèques-déjeuner. Collectivité adhérente au CNAS et participation à la protection sociale santé Collectivité engagée dans une démarche éco responsable proposant un Plan de déplacement administration (prise en charge du titre de transport collectif, plateforme de covoiturage, vélo à disposition des agents). Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à Monsieur Cyril VALERO, Directeur Général des Services au 04 73 33 79 00 ou Monsieur Eric ALDIGIER, Responsable Recrutement, Formations, GPEC au 04 73 33 42 37 Les candidatures (lettre de motivation, C.V. détaillé) sont à adresser à : Monsieur le Maire

de RIOM, Direction des Ressources Humaines 23, Rue de l'Hôtel-de-Ville BP 50020 63201 RIOM Cedex Avant le 22 juillet 2018
Poste à pourvoir le 1 septembre 2018

Courriel : drh@ville-riom.fr

Téléphone : 04 73 33 42 27

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.